

L'Hymne national Suisse : du provisoire qui dure

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizer Revue : die Zeitschrift für Auslandschweizer**

Band (Jahr): **4 (1965-1966)**

Heft 16

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-910554>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

TELEGRAMME

RETENEZ VOTRE VENDREDI 5 NOVEMBRE DES 21 HEURES STOP GRAND BAL ANNUEL EN COLLABORATION AVEC UNION SPORTIVE HOTEL ATLANTA SALLE DE LA ROTONDE STOP INVITATION CORDIALE A TOUS

UNION SUISSE DE BRUXELLES

L'HYMNE NATIONAL SUISSE

Du provisoire qui dure

Dans sa séance du 13 juillet, le Conseil Fédéral a décidé de maintenir provisoirement « Le Cantique Suisse » de A. Zwissig et L. Widmer, comme Hymne national officiel pour l'armée et pour nos représentations diplomatiques à l'étranger.

Les avis exprimés en Suisse se répartissent comme suit : 12 des 25 cantons et 6 des 9 organisations se sont prononcés pour cet hymne. Sept cantons et 3 organisations ont proposé son maintien provisoire, 6 cantons estiment que, pour des raisons tenant au texte ou à la musique, le Cantique Suisse ne convenait pas. L'enquête a nettement montré qu'on ne peut opposer actuellement au Cantique Suisse un autre chant qui réunisse autant de suffrages.

Ces conclusions correspondent à celles de notre récente enquête. Comme nous l'avons constaté, nombre de nos compatriotes sont très attachés à notre ancien Hymne, « O Monts Indépendants — Rufst Du Mein Vaterland ». Dans cet ordre d'idées et afin d'éviter un double emploi avec le « God save the Queen », un compatriote de Bruxelles, M. G. Vuille, a composé une nouvelle mélodie sur les paroles de cet hymne. Nous en reproduisons la partition.

Puisse le Conseil suisse de la Musique tenir compte de cette proposition, comme d'ailleurs de celle de M. V. Fenigstein de Luxembourg, lorsqu'il s'agira à nouveau de mettre en compétition des œuvres susceptibles de devenir notre Hymne définitif.

Suisse chérie.

Mélodie suisse — PROPOSÉE —
GÉRALD VUILLE, BRUX.

Chant. *Lent et solennel*
Ch monts in-di-pen-dants Ré-pé-tes nos accents

Piano.

nos li-bres chants. A toi, O Patrie Suisse ché-rie, Le

sang la-ric, De tes en-fants De tes en-fants

La mélodie de l'hymne national suisse, dont on ignore toujours quel est au juste l'auteur, de cette note mélodique, successivement attribuée à Sabin, à Cocard et à Delle; Elle date du moins certainement du XVIII^e siècle et devint aussi, à partir de 1793, l'hymne de la famille royale suisse.

Seize concurrents ont donné des solutions exactes aux deux premiers mots croisés :

1. M. J. Dupont, Liège.
2. Mme F. Lässer, Bruxelles.
3. Mme A. Bergher, Mme E. Widmayer, M. A. Thévenaz, tous à Bruxelles.
6. Mme F. Cavadini, Rixensart.
7. Mme Ch. De Wolf-Munster, Alost.
8. M. A. Lederrey, Bruxelles.
9. M. A. Ryner, Bruxelles.
10. M. C. Durussel, Le Mont-sur-Lausanne.
11. M. J.C. Montandon, Bruxelles; M. P. Walther, Jemelle.
13. Mme C. Dufour, Spa.
14. Mme E. Wagner, Bruxelles.
15. Mme A. Borel, Liège.
16. M. G. Modoux, Morlanwelz.

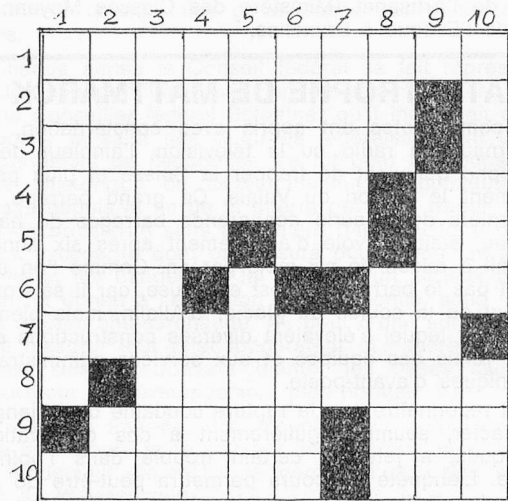
Suivent ensuite, avec une réponse exacte :

Mme M. Schalch, Bruxelles; Mme A. Behets-Wydemans, Bruxelles; Mme F. Massart, Bruxelles; Mme C. Girod, Berchem-Ste-Agathe; M. F. Kummert, Bruxelles; Mme A. Cardinaux, Bruxelles; M. Y. Maag, Genève; M. A. Schmid, Liège; Mme E. Wylemann, Bois d'Haine; Mme N. Cavadini, Bruxelles; M. J. Steinmann, Ganshoren; Mme A. Merz, Verviers.

MOT CROISE N° 3

Voici l'avant-dernier concours de cette série. Dans notre prochain numéro, en décembre, nous publierons la liste des prix. Vous avez encore tous une chance de gagner, donc, à vos bics ! N'oubliez pas que le classement se fait d'après l'arrivée des réponses exactes (date du cachet postal). Veuillez donc ne pas déposer vos réponses dans notre boîte aux lettres.

Réd.



HORIZONTALEMENT :

1. On en a beaucoup parlé récemment en Suisse.
2. Nom de parti dans certain pays.
3. Ni droit, ni académique.
4. Endroit où l'on lutte contre le dessèchement — Ville de Mésopotamie.
5. Symbole d'abondance — Symbole chimique — Note.
6. Lieu de pèlerinage — Habillés.
7. Auraient sans doute préféré un filet de perche.
8. Colorâtes.
9. Bismarck qualifia ainsi des propriétaires — Brème.
10. Corrige — Auxillaire.

VERTICALEMENT :

1. Vient de faire beaucoup de bruit en Suisse.
2. Qualifie une mesure — Expression de quadrupède.
3. Faussement interprétées.
4. Auteur suisse patoisant — Convienbras.
5. De bas en haut : Ne pas parler sérieusement — Exécutée.
6. Nous secouons — Fut sœur et femme d'un même homme.
7. Prénom anglais — Dieu.
8. Un anglais — Résultat d'un travail de précision.
9. Chatoyantes.
10. Querelles — Manche.

D. D.

Réponses à envoyer au Courrier Suisse, 2, rue Philippe-le-Bon, Bruxelles 4.

MOTS CROISES Série des Champions

Chers Cruciverbistes,

LE MOT CROISE N° 2 nous a valu 25 réponses, dont 21 exactes. Voici sa solution :

Horizontalement : 1. Communautés. 2. Huissier — Vo. 3. Art — Aar — Rat. 4. Barissimes. 5. Au — Eider. 6. Emil — Ende. 7. Moles — Inne. 8. Ail — Aod — Tuu. 9. Gréviste — As. 10. Neu — Na — Sage. 11. Eer — Tsétsé.

Verticalement : 1. Charlemagne. 2. Oura — Moirée. 3. Mitrailleur. 4. Ms — lule. 5. Usas — Saint. 6. Nias — Osas. 7. Aérien — Dt. 8. Ur — Midi — Est. 9. Redent — As. 10. Evasé — Nuage. 11. Sot — Rieuse.

PROCHAIN COURRIER

Parution prévue pour le 15 décembre. Prière d'envoyer les articles et communications au plus tard pour le 20 novembre 1965. Afin de faciliter la mise en page, nous vous serions obligés de veiller à ce que chaque ligne de vos manuscrits comporte environ 54 caractères, signes et espaces. Merci à l'avance.

Réd.

Le COURRIER SUISSE : 2, rue Philippe-le-Bon, Brux. 4. C.C.P. 387.48.

Editeur responsable :

J. PIERREHUMBERT, 151, avenue Chazal, Bruxelles 3.

Commission de rédaction : Cl. HAUSER, A. W. KLOPFENSTEIN, J. PIERREHUMBERT, Bruxelles.

Imprimerie Efbé, 623, chaussée de Mons, Bruxelles 7.